

SA/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 17 NOVEMBRE 1961

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

II) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 357 /PR/CAB/MAID-A.

IIE II) RESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

Original	I
Présidence	5
MA	5
Tous Ministres	10
Préf. Nord-Ouest	3
S/Préf. Natitingou	4
S/Préf. Tanguieta	2
Procureur	2
Archives	6
JORD	I
S.G.G.	6

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret N°381/PCM du 29 Décembre 1960 por-
tant désignation des Membres du Gouvernement;

VU le Décret N°III/PCM du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des Ministres;

VU le Décret N°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 don-
nant aux six régions de la République du Daho-
mey le nom de Département et les divisant en
Sous-Préfectures et Arrondissements;

SUR la proposition du Ministre des Affaires In-
térieures et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu;

- II) E C R E T -

ARTICLE 1er. - Sont érigés en Arrondissements dans leurs limites Ter-
ritoriales actuelles, les Villages de :

KOUTOUPOUNGA { Sous-Préfecture de NATITINGOU
PERMA }

DATORI Sous-Préfecture de TANGUIETA

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera./.-

Par Le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense

Le Président de la République

M.AROUNA.-

H.MAGA.-